



QUEL POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
AU SEIN DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) SCARPE ESCAUT
ET DE L'ORQUE SCARPE AVAL ?



• GABNOR •

Les Agriculteurs **BIO** du Nord-Pas-de-Calais

Décembre 2016

Table des matières

INTRODUCTION	4
I - PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ETUDE	5
▪ Une conjoncture nationale et régionale favorable	6
▪ Le GABNOR, partenaire des projets territoriaux en faveur de l'agriculture biologique	8
▪ Objectifs et cadre de l'étude	9
▪ Présentation du territoire, sous-territoires et enjeux.....	10
▪ Le Parc naturel régional de Scarpe-Escaut	10
▪ L'ORQUE Scarpe Aval.....	10
▪ Agir efficacement au sein de sous-territoires à enjeu	11
.....	12
II - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	14
ETAT DES LIEUX ET POTENTIEL DE PRODUCTION.....	15
ETAT DES LIEUX ET POTENTIEL DE CONSOMMATION, FILIERES ET COMMERCIALISATION.....	19
CONTEXTE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT AGRICOLE	26
III - RECOMMANDATIONS D' ACTIONS : LE CHAMP DES POSSIBLES	28
ANNEXES	30

INTRODUCTION

Au sein du Parc comme à l'échelle régionale et nationale, l'agriculture est en pleine mutation. Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels fait face le monde agricole sont conséquents et interrogent l'avenir des territoires ruraux.

L'agriculture, en Scarpe-Escaut comme ailleurs, dessine les paysages, participe au développement économique et à la vie locale. A l'heure des crises à répétition, de la disparition de nombreuses exploitations et des enjeux environnementaux grandissants (eau, air, climat, biodiversité...), le mode de production biologique se présente comme l'une des solutions privilégiées par une diversité d'acteurs et parmi eux les consommateurs, les élus et les agriculteurs eux-mêmes.

En effet, le développement de l'agriculture biologique est porteur de nombreuses incidences positives pour les territoires. Ces bénéfices sont économiques (pérennisation des exploitations, développement des circuits-courts...), sociaux (création d'emploi, alimentation durable...) et environnementaux (protection de la ressource en eau, de la biodiversité, diminution des émissions de GES...). C'est pour accompagner le développement durable de son territoire que le Parc Scarpe-Escaut et l'ORQUE Scarpe Aval souhaitent aujourd'hui en savoir plus sur le potentiel de développement de ce mode de production, en préambule d'une démarche de concertation territoriale à même de construire un vrai projet en faveur du développement de l'agriculture biologique.

Qu'en est-il du potentiel de production bio, des filières économiques bio, des dynamiques collectives, des contraintes règlementaires en cours sur le territoire ? Ce sont quelques-unes des questions soulevées dans cette étude, à base de pré-diagnostic. Non exhaustif, ce premier « défrichage » permettra de lancer, en parallèle d'une démarche de concertation territoriale, quelques actions ciblées à même de favoriser la bio en Scarpe Escaut. C'est à la lumière des expertises et témoignages de la grande variété d'acteurs agissant en Scarpe Escaut que nous pourrons composer un diagnostic complet et favoriser, à l'avenir, un développement rapide et apaisé de l'agriculture biologique sur le territoire.



I - PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ETUDE

A l'heure où les acteurs publics sont sollicités pour répondre à une diversité grandissante d'enjeux, et cela dans un contexte budgétaire difficile, le développement de l'agriculture biologique est une opportunité transversale de bon augure.

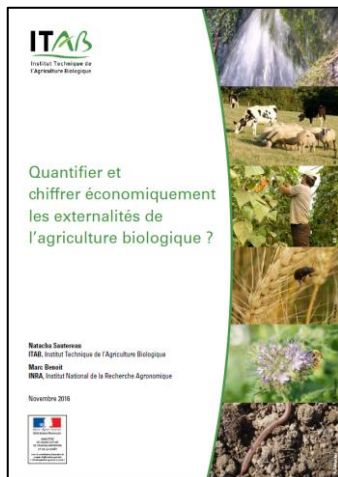
En cette période de fort développement de ce mode de production, qui suscite un intérêt grandissant de la part des agriculteurs autant que des consommateurs, la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs vers l'agriculture biologique trouve un écho particulier.

Pour le Parc et ses collectivités membres, l'intérêt est notamment économique et environnemental.

▪ Les bénéfices économiques du développement de l'AB

Comment appréhender concrètement les externalités positives de l'agriculture biologique ? Et peuvent-ils être évalués financièrement ? C'est ce qu'ont souhaité savoir plusieurs chercheurs de l'ITAB et de l'INRA, suite à une sollicitation de Stéphane Le Foll, dans une étude publiée en novembre 2016 et intitulée « Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'AB ? ».

En passant en revue près de 300 études scientifiques, françaises et internationales, les externalités positives de la bio ont été répertoriées, évaluées et chiffrées par hectare.



Selon cette étude, sur la qualité de l'eau par exemple, un hectare agricole passé en bio représente une économie de 20 à 46€ par an à la collectivité, du fait des coûts évités de dépollution de l'eau (impact des nitrates réduit de 30 à 40% et zéro pesticides). Concernant la biodiversité, cela représente par exemple entre 3,5 et 48€ par hectare et par an concernant les services de pollinisation, entre 10 et 21€ de coûts évités par la non utilisation d'insecticides chimiques...

Au-delà des bénéfices environnementaux bien connus, le développement de l'agriculture biologique est bénéfique en termes économique et social, des externalités dont on peut chiffrer le gain pour la société : entre 62€ à 141€/ha de coût des décès évités par cancers liés aux pesticides, entre 19 et 37 € de coût de chômage évité...

Sur ces seuls cinq indicateurs (le rapport en étudie trente-neuf), la conversion d'un hectare en agriculture biologique représenterait un gain pour la société évalué entre 114 et 293€/ha/an.

Sur un grand nombre d'autres thématiques, les responsables de l'étude ont pu seulement reconnaître l'intérêt de l'agriculture biologique (préservation de l'air et du climat, moindre recours aux antibiotiques en élevage, bien-être animal, préservation de la fertilité des sols...) sans aboutir à un chiffrage de ses bénéfices.

De nombreux travaux restent à mener pour mieux comprendre la diversité des externalités positives de l'agriculture biologique pour la société. A la lumière des données issues de ces récents travaux scientifiques, les bénéfices économiques du développement de ce mode de production gagneraient à être étudiés à l'échelle du territoire d'étude.

▪ **L'agriculture biologique, une solution pour préserver la ressource en eau**

En Hauts-de-France, la ressource en eau potable subit de nombreuses pressions qui ont des incidences sur sa qualité. Nos engagements nationaux et européens, et notamment la Directive Cadre sur l'Eau (2015), nous imposent d'agir pour résoudre ce problème.

Dès lors, plusieurs solutions se présentent. Il est parfois possible de traiter l'eau pour éliminer certaines pollutions, mais cela implique la mise en œuvre de procédés complexes et coûteux. Une solution plus économe et durable, fondée sur une approche préventive, passe par le développement de l'agriculture biologique.

En effet, les principales pollutions de l'eau sur le territoire sont d'origine agricole, et concernent les excès de nitrates et de résidus de produits phytosanitaires dans l'eau souterraine. L'agriculture biologique, qui ne recourt à aucun produit chimique de synthèse et adopte des pratiques dont l'incidence en termes de pollutions aux nitrates et notablement moindre, est la seule solution pérenne capable d'aboutir à une reconquête de la qualité de l'eau de nos territoires.

Pour en savoir plus (liste non exhaustive):

- *Analyse du système agro-alimentaire de la région Nord-Pas de Calais et ses enjeux sur l'eau*, M. Benhalima, G. Billen, UPMC/CNRS/MEDDE, 2014
- *Évaluation de l'impact sur les eaux des prescriptions du cahier des charges de l'agriculture biologique*, Girardin P. et Sardet E., INRA de Colmar, 2003
- *Agriculture biologique et qualité des eaux : depuis des observations et enquêtes à des tentatives de modélisation en situation de polyculture-élevage*, Benoit M. et al., 2003, INRA Mirecourt, 2003
- *Cycle de l'azote pour un scénario hypothétique d'agriculture intégrée, généralisée aux bassins de la Seine, de la Somme et de l'Escaut*, par Vincent Thieu, Gilles Billen, Josette Garnier, Marc Benoît (PIREN Seine, 2009) et *Nitrogen cycling in a hypothetical scenario of generalised organic agriculture in the Seine, Somme and Scheldt watersheds*, par Vincent Thieu, Gilles Billen, Josette Garnier, Marc Benoît (PIREN Seine, 2010)

Le territoire d'étude comprend le PNR Scarpe Escaut et celui visé par l'opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) Scarpe Aval. Si ce territoire ne comprend pas de captages prioritaires, il est fortement visé par le classement en communes à enjeu eau potable établi par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, et la mise en œuvre d'une démarche ORQUE démontre l'intérêt politique affiché d'anticiper toute dégradation future de la qualité de la ressource.

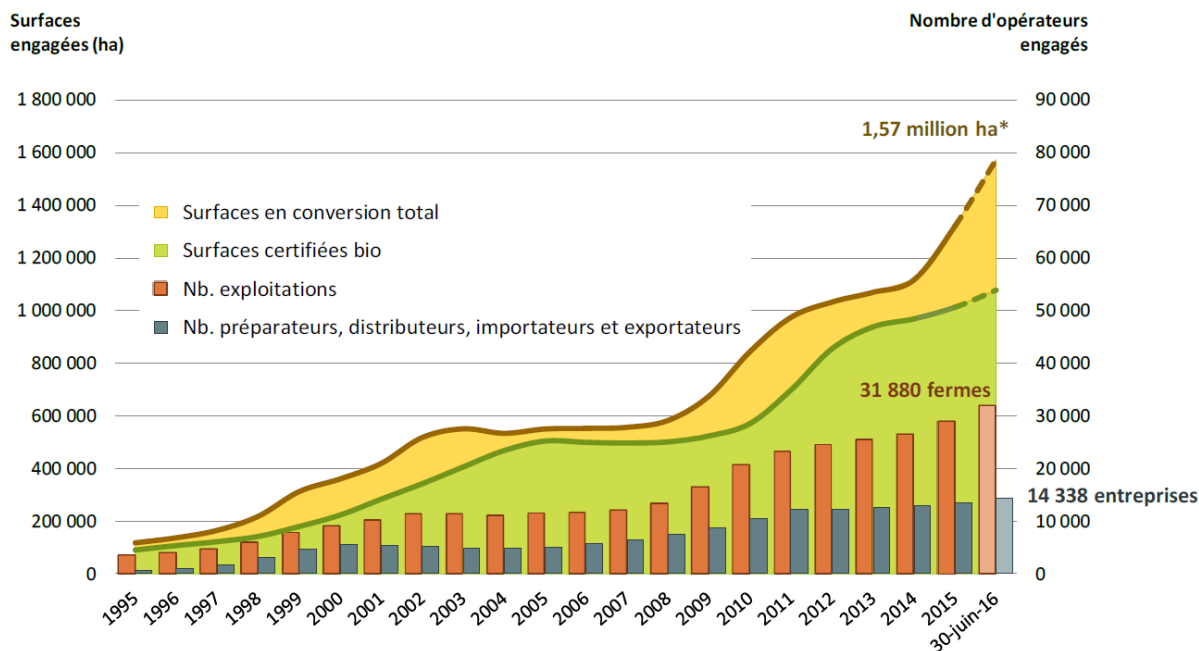
▪ **Une conjoncture nationale et régionale favorable**

En région comme en France, l'agriculture biologique est poussée par une demande grandissante des consommateurs et une envie forte des agriculteurs de s'orienter vers de nouveaux modèles de développement. Ce « changement d'échelle » est une opportunité pour de nombreux producteurs, et cela dans tous les modes de production (lait, viande, maraîchage, grandes cultures, légumes de plein champ...).

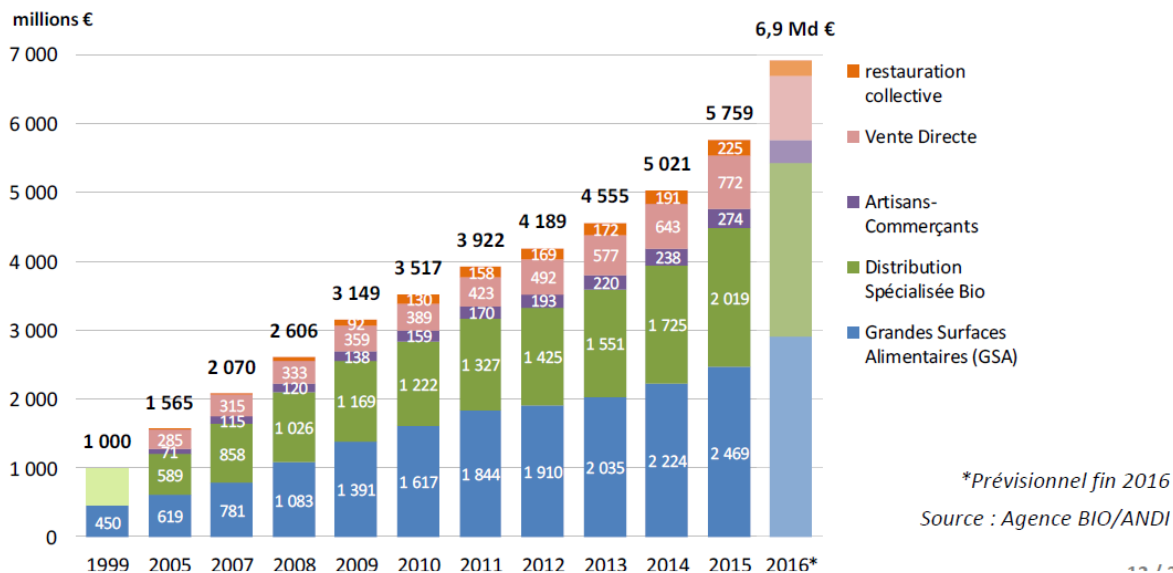
Les derniers chiffres de l'Agence bio, datant de septembre 2016, sont explicites : + 20 % de croissance du marché bio au 1^{er} semestre 2016 par rapport au 1^{er} semestre 2015, un marché bio estimé à 6,9

milliards d'euros estimé fin 2016, 21 nouvelles fermes bio chaque jour sur les 6 premiers mois de l'année, la barre des 1,5 million d'hectares menés en bio dépassée...

Évolution depuis 1995 du nombre d'opérateurs et des surfaces engagés en bio

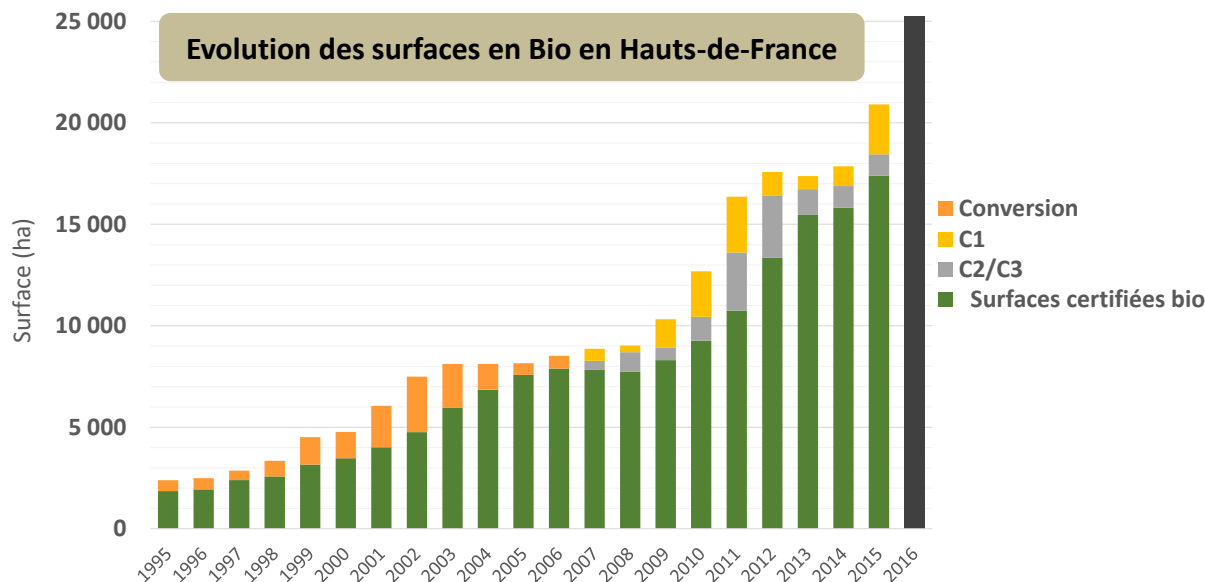


Évolution du chiffre d'affaires bio par circuit de distribution de 1999 à 2016



En Hauts-de-France, si la bio est historiquement peu présente (moyenne régionale d'1,1% de la SAU fin 2016), les dynamiques sont également fortes, et principalement en élevage bovin lait. La dynamique territoriale lancée il y a plusieurs années en Avesnois permet d'observer aujourd'hui un

développement fort de l'agriculture biologique sur ce territoire. Au sein du Parc de l'Avesnois, le cap des 10% de la SAU en bio devrait être atteint en 2017. Ce résultat, additionné aux surfaces bio de territoires dynamiques en la matière tels que le Cambrésis, le Douaisis ou la Métropole Lilloise, permet au département du Nord d'être largement en tête du classement des Hauts-de-France.



Sources : Agence Bio / ABP / GABNOR

Les similitudes sont nombreuses entre les deux Parc voisins de l'Avesnois et de Scarpe Escaut, et laissent présager un potentiel de développement proche. Cependant, les facteurs à analyser sont nombreux et les résultats observables en Avesnois sont le fruit d'années d'action, au plus proche des besoins, opportunités et envies du territoire et de ses acteurs. Toutefois, il est raisonnable de croire au potentiel de développement de l'agriculture biologique à l'échelle du territoire d'étude (qui comprend aujourd'hui 308 ha en bio).

▪ **Le GABNOR, partenaire des projets territoriaux en faveur de l'agriculture biologique**

Pour protéger l'environnement et nos paysages, agir au développement local et à la vitalité de nos territoires ruraux, offrir aux producteurs une opportunité d'avenir et rémunératrice, le GABNOR accompagne de nombreux territoires dans la construction et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement de l'agriculture biologique, dans une démarche apaisée et co-construite avec la diversité des acteurs territoriaux.

Le GABNOR intervient ainsi à différentes étapes des projets bio territoriaux :

- Définir et mettre en œuvre une démarche de concertation territoriale autour de l'agriculture biologique
- Réaliser (en expertise ou dans le cadre de la concertation) un diagnostic du territoire et un programme d'action associé en faveur de l'agriculture biologique

- Mettre en œuvre des actions variées favorables au développement de l'agriculture biologique :
 - o Sensibiliser les agriculteurs : visites de fermes bio, réunions d'information, évaluations technico-économiques d'une conversion...
 - o Accompagner les agriculteurs souhaitant évoluer vers l'agriculture biologique : diagnostics de conversion, études technico-économiques, accompagnement technique et administratif
 - o Sensibiliser des acteurs publics et privés : élus, agents de collectivités, opérateurs économiques agricoles, acteurs de l'eau et de l'agriculture...
 - o Soutenir les projets d'installation, action foncière, aides publiques agricoles, développement économique...

Le GABNOR anime également le Réseau des territoires bio des Hauts-de-France, espace d'échanges entre territoires engagés dans le développement de l'agriculture biologique en région.

▪ Objectifs et cadre de l'étude

En prévision du lancement d'une démarche territoriale de développement de l'agriculture biologique sur son territoire, le PNR Scarpe Escaut et l'ORQUE Scarpe Aval ont souhaité en savoir plus sur les freins et leviers au développement de la bio et l'état d'esprit d'un certain nombre d'acteurs concernés.

Nous agissons en deux temps :

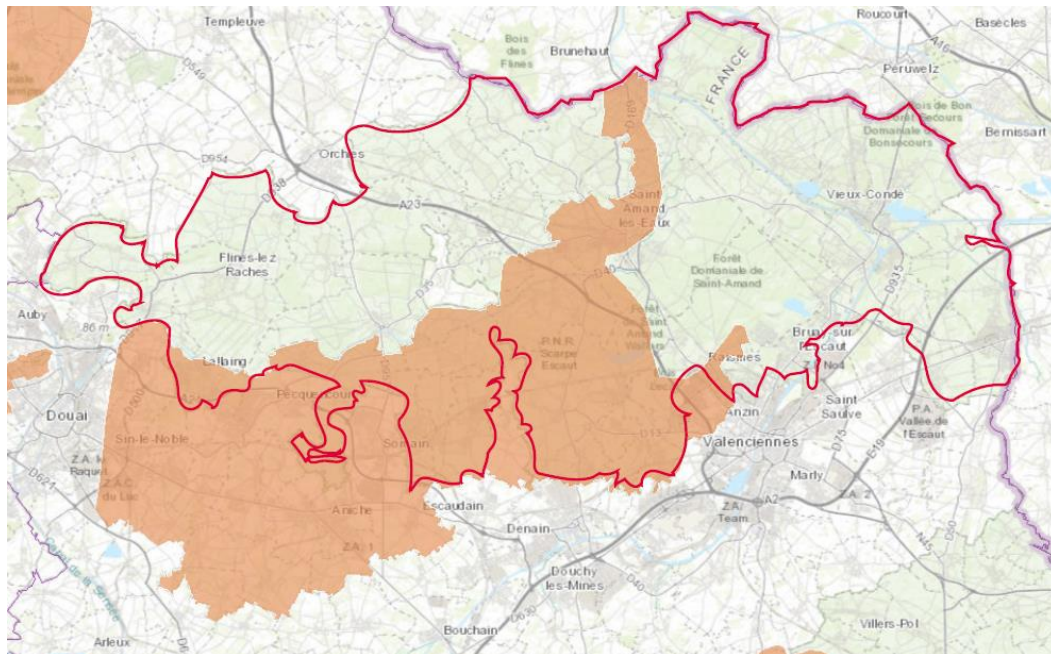
- **en 2016**, un premier travail d'expertise et de connaissance du territoire : quelles sont les opportunités de développement de l'agriculture biologique ? Quels leviers pour agir en ce sens ? Cette démarche permettra d'identifier quelques actions pilotes à mettre en œuvre dès 2017.
- **en 2017**, une démarche de concertation territoriale associée à plusieurs actions pilotes



L'étude de diagnostic du potentiel bio du territoire s'articule autour des questions suivantes :

- **Etat des lieux du contexte agricole et agroalimentaire** du territoire
- **Potentiel de développement de la production biologique** : nature des systèmes de production en place, sensibilité à la bio (estimée), dynamiques locales, démarches en cours...
- **Potentiel de consommation et état des lieux des filières bio** : contexte régional des filières bio, opérateurs économiques présents sur le territoire ou à proximité, magasins bio, demande collective...
- **Contexte politique et réglementaire**

■ Présentation du territoire, sous-territoires et enjeux



Le territoire de l'étude se compose de deux zones partiellement communes :

- le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (cercle en rouge)
- le territoire de l'ORQUE Scarpe Aval (coloré en rouge clair)

■ Le Parc naturel régional de Scarpe-Escaut

Le Parc naturel régional de Scarpe-Escaut a été créé en septembre 1968. Doyen des parcs naturels régionaux français et à proximité de l'agglomération lilloise, il avait pour vocation première le tourisme social de proximité et l'accueil des publics urbains. Avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (1996), ils forment le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. La charte actuelle du Parc, qui court de 2010 à 2022, note que « sa forte densité de population, ses patrimoines industriels, miniers et naturels en font un territoire atypique ».

Territoire d'expérimentation et de coopération, l'action du PNR Scarpe-Escaut se définit aujourd'hui autour de quatre vocations :

- Terre de solidarités où s'invente entre ville et campagne une nouvelle manière de vivre et habiter son territoire
- Terre de nature et de patrimoine où l'eau, le bâti, le minier... forment le caractère et les identités du territoire
- Terre d'un développement réfléchi où les ressources locales et les valeurs du Parc transfrontalier sont créatrices d'activités économiques
- Terre de mobilisation où les individus s'investissent en faveur du territoire

■ L'ORQUE Scarpe Aval

Les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau sont des démarches territoriales impulsées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. A l'échelle d'une ou plusieurs aires d'alimentation de captages à fort

enjeux, qualitatif et/ou quantitatif, des actions sont menées avec une variété d'acteurs pour limiter les pressions des polluants sur la ressource en eau, en agissant auprès des collectivités locales, des agriculteurs, des entreprises et habitants du territoire.

L'ORQUE Scarpe Aval a été lancée en 2009 et découle de la volonté, dans une approche préventive, de protéger la nappe de la craie des pollutions diffuses. En 2016, l'animation de cette Opération est transférée de Noréade au PNR Scarpe Escaut. Le Parc, déjà au pilotage du SAGE Scarpe Aval, a souhaité relancer une dynamique après une phase d'évaluation du programme en œuvre depuis 7 ans.

▪ Agir efficacement au sein de sous-territoires à enjeu

Dans le cadre d'une démarche de développement de l'agriculture biologique au sein d'un vaste territoire, il peut être pertinent de définir différents sous-territoires d'action qui mériteraient une priorisation. Pour cela, plusieurs facteurs peuvent rentrer en compte :

- La caractérisation pédo-climatique du territoire et les productions agricoles associées
- Les dynamiques de conversion bio déjà existantes
- Les dynamiques collectives associées à un changement de pratiques agricoles ou à d'autres thématiques innovantes (matériel, commercialisation...)
- Le modèle des exploitations agricoles (degré d'intensivité, unité parcellaire...)
- Les ambitions des acteurs publics : favoriser les circuits courts, agir à la protection de l'eau souterraine ou de surface, préserver les prairies...

Au-delà de ces éléments, plusieurs modalités peuvent orienter la définition de secteurs prioritaires : souhaite-t-on obtenir des résultats rapidement (conversion de surfaces agricoles, création de nouveaux points de vente bio...) ? Souhaite-t-on agir sur des territoires où la conversion en bio semble moins facile mais où des enjeux forts (protection de l'eau...) nécessitent une action localisée ?

Dès lors, à ce stade nous pouvons seulement aiguiller à la définition de ces territoires à enjeux, mais il revient aux élus et acteurs publics de choisir, en fonction de leurs priorités et objectifs, les zones d'action qui nécessiteraient d'être prioritaires.

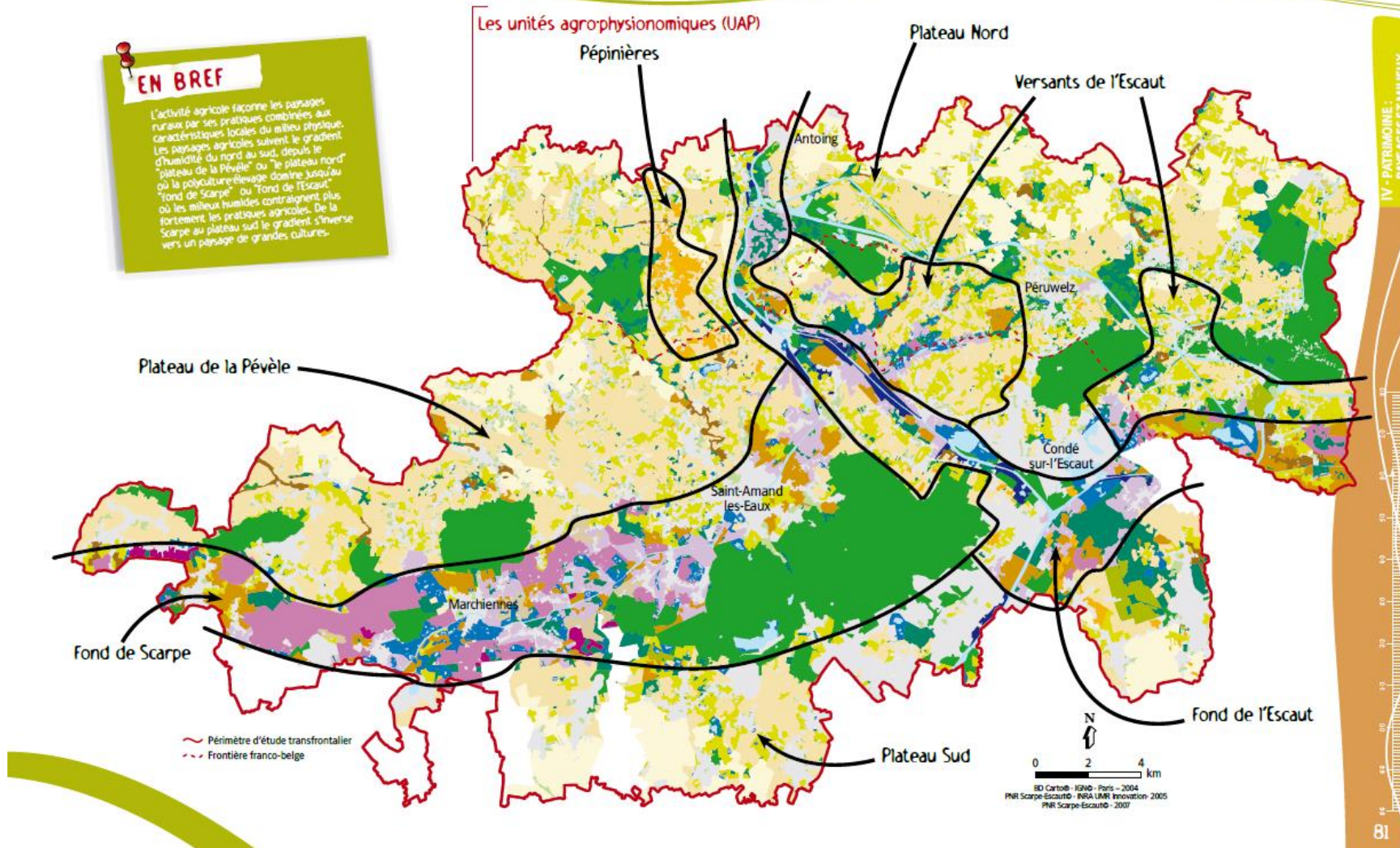
Plusieurs études sont à même d'aiguiller nos réflexions sur ce sujet (liste non-exhaustive) :

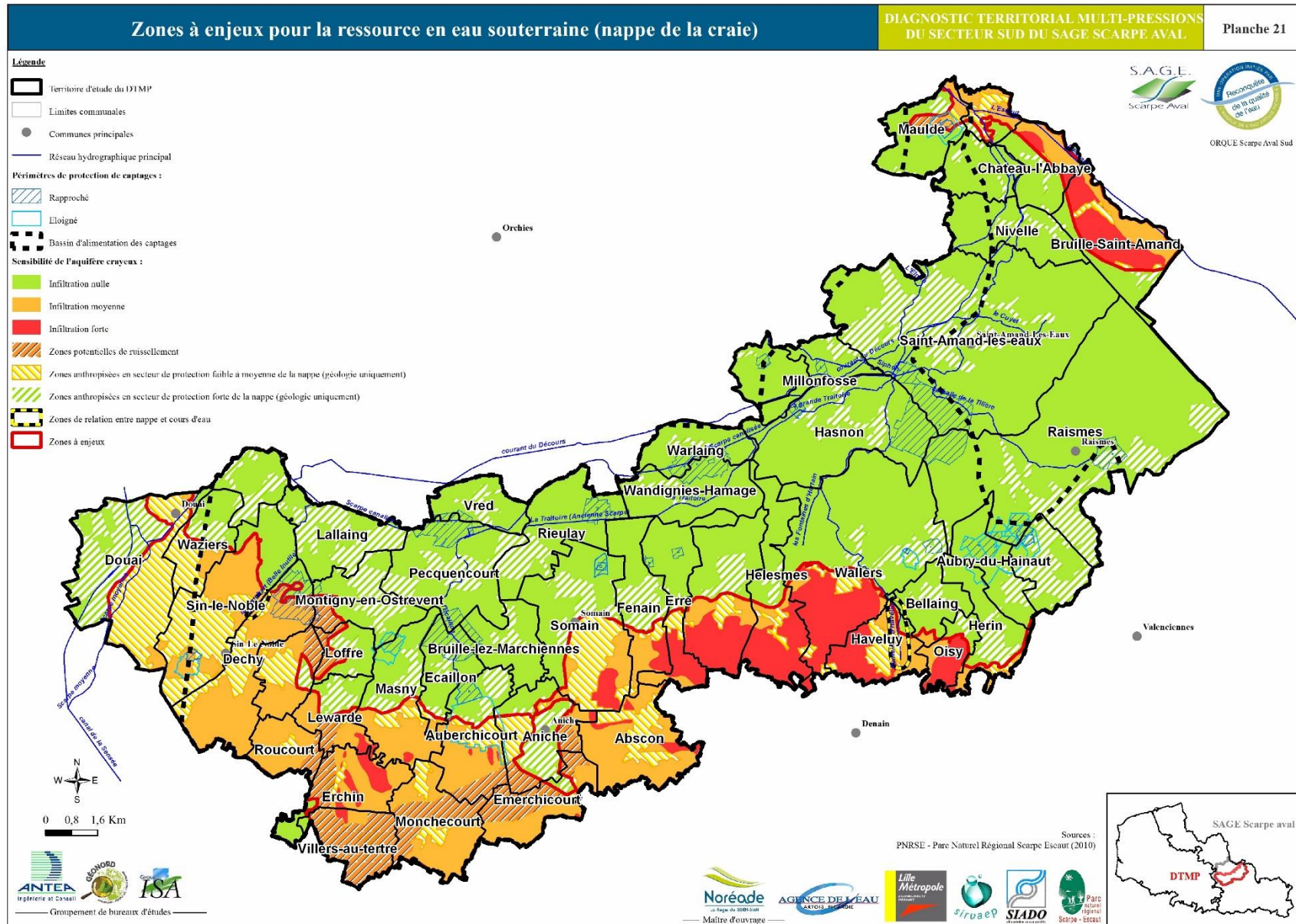
- la Charte du PNR Scarpe Escaut 2010-2022
- le Diagnostic de territoire du PNR Scarpe-Escaut / PNT du Hainaut (2008)
- le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du PNR Scarpe Escaut pour 2017-2020
- les travaux du groupe de travail « Alimentation durable en Scarpe Escaut »
- le Diagnostic Territorial Multi-Pression de l'ORQUE Scarpe Aval, et notamment son volet agricole (2011)

Pour information, vous trouverez ci-dessous quelques éléments cartographiques à même d'alimenter cette réflexion.

Agriculture et espace rural

Paysages et agriculture





II - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Ce travail se fonde sur la « Grille d'analyse des territoires », outil publié en 2010 à l'issue d'un travail collectif rassemblant la FNAB et son réseau, l'ITAB, l'Agence Bio, l'APCA, les Agences de l'Eau, le MEEDDM, le MAAP, Solagro et Terre de Liens.

Il s'articule autour de trois axes qui sont :

- le potentiel de production biologique
- le potentiel de consommation, commercialisation et l'état des filières
- le contexte politique et réglementaire influant le changement agricole

Ce présent document est un pré-diagnostic de territoire. IL rassemble un certain nombre d'éléments objectifs et subjectifs. Ces derniers éléments sont des tendances, des observations qu'il conviendra de préciser, d'objectiver à l'échelle du territoire dans le cadre de la démarche menée en 2017.

Les éléments mentionnés sont à prendre avec précaution et nécessitent d'être croisés avec l'expertise de la variété des acteurs du territoire qui seront réunis dans le cadre de la démarche de concertation en œuvre en 2017.

ETAT DES LIEUX ET POTENTIEL DE PRODUCTION

La polyculture-élevage est fortement développée sur le territoire, et surtout au sein du Parc. Le modèle agricole dominant semble propice au développement de l'agriculture biologique : l'élevage est plus extensif que dans le reste de la région, avec une alimentation partiellement à l'herbe, et les élus comme les éleveurs souhaitent préserver ces prairies, qui font partie du paysage et permettent de maintenir la biodiversité. Pour autant, les grandes cultures sont bien majoritaires en Pévèle, au sud du territoire d'étude et dans d'autres zones localisées.

Un bassin historique de production de plantes médicinales existe autour de Quarouble. L'entreprise Planet Aroma souhaite depuis cette année réactiver le dynamisme de cette production en bio dans le territoire. Basée à Rieulay, elle agit dans le domaine de la distribution et souhaite développer une filière locale. Le territoire est également une zone de production historique de la chicorée.

Quoi qu'il en soit, l'évolution de l'agriculture sur ce territoire semble bien correspondre à ce qui est observable plus largement en Région :

- Tendance à l'agrandissement des exploitations
- Tendance à l'intensification des pratiques
- Des agriculteurs assez âgés, peu mobilisés dans des démarches innovantes (au niveau technique, agronomique ou commercial)

▪ Des agriculteurs biologiques peu nombreux et au profil atypique

Sur ce vaste territoire qui semble propice à ce mode de production, on dénombre seulement 19 agriculteurs biologiques (liste en Annexe 1). De par la forte proportion de maraichers, installés sur des surfaces restreintes, la part de la SAU du territoire en bio ne dépasse pas la (faible) moyenne régionale. Le maraîchage domine largement (8), avec les productions végétales spécialisées (2) et l'arboriculture (2). On dénombre cinq producteurs de lait, un éleveur caprin et un polyculteur.

La dynamique en grandes cultures biologiques constituée dans le Douaisis déborde sur le territoire : plusieurs de ces producteurs cultivent des parcelles au sein du territoire de l'ORQUE (Abscon...).

Il est à noter que les pionniers de l'agriculture biologique en Nord-Pas de Calais viennent du Parc Scarpe-Escaut : plusieurs familles de producteurs historiques (Dumez, Roussel...) étaient installées sur le territoire. C'est à eux que l'on doit la création du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais (GABNOR) en 1974, à l'époque basé à Hergnies.

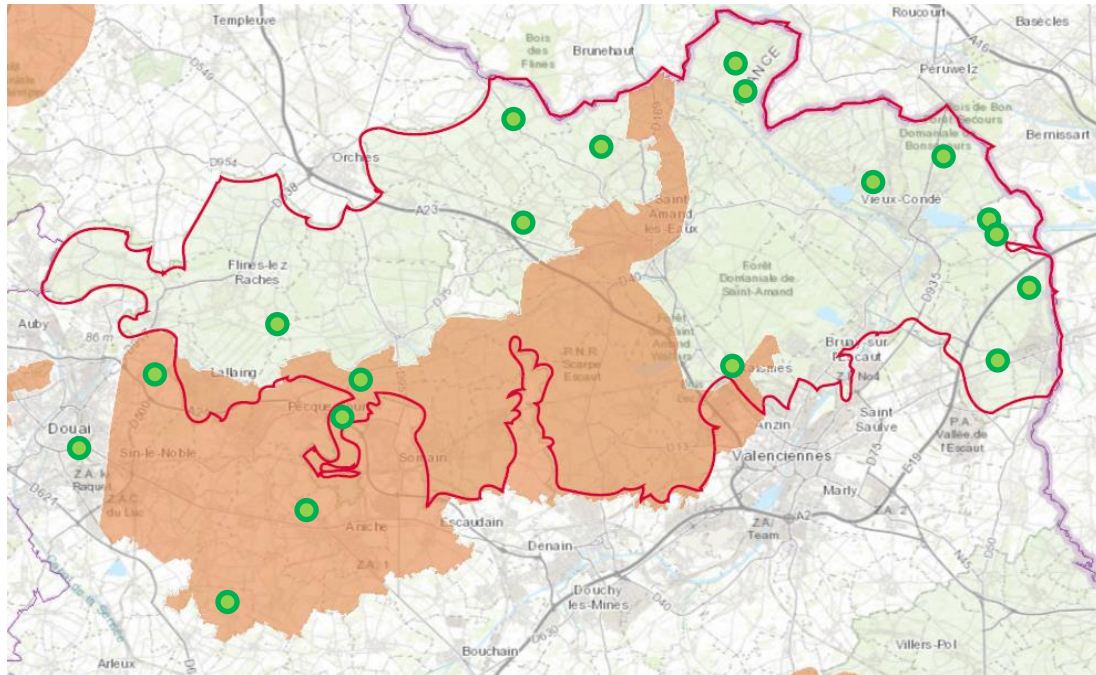
On peut identifier deux types de profils d'agriculteurs biologiques :

- la première génération de producteurs bio, aujourd'hui en retrait
- les nouveaux installés, souvent hors cadre familial, nombreux et dynamiques sur le territoire.

Des dynamiques de conversion fortes s'expriment à proximité du Parc (Avesnois, Douaisis, Solesmois...) et peuvent bénéficier au territoire : dynamiques collectives bio (autour du matériel, de la main d'œuvre, de la technique, de la commercialisation...) à rejoindre, exploitations bio pouvant servir d'exemple et donner envie d'évoluer vers la bio... Mais sur le territoire d'étude, et à contrario des territoires voisins, les conversions sont très rares et les installations en bio nombreuses.

En élevage bovin lait, les systèmes bio que l'on retrouve dans le territoire sont atypiques ou trop différents des systèmes conventionnels : ils ne facilitent pas les projections des éleveurs voisins dans des systèmes bio. Les installations récentes, en élevage et surtout en maraîchage, peuvent mobiliser des agriculteurs et donner envie d'évoluer vers l'agriculture biologique.

Carte des producteurs biologiques présents au sein du territoire d'étude



▪ **Des caractéristiques d'exploitations et de parcellaires spécifiques au territoire**

Les fermes du territoire sont majoritairement plus petites que la moyenne régionale. Le difficile renouvellement de la génération agricole en voie de départ à la retraite présente une incidence négative : de nombreuses exploitations de tailles modestes sont considérées comme non viables à la transmission, alors qu'elles pourraient être d'un intérêt certain via une conversion en agriculture biologique.

Si des échanges entre agriculteurs ont parfois lieu, les exploitations du territoire ont souvent un parcellaire assez éclaté, ce qui est une contrainte dans la conduite d'exploitation en bio.

Dans ce territoire très urbanisé, la proximité avec les habitants non agriculteurs peut être une opportunité en termes de vente directe, mais c'est le plus souvent un frein au développement ou à l'évolution de l'activité, comme la construction de nouveaux bâtiments par exemple.

▪ **Les zones humides, une contrainte dépassable**

Le territoire du Parc est grandement concerné par le classement en zones humides. Ce qualificatif est-il un frein à la conversion en agriculture biologique ? Les incidences sont notamment les suivantes :

- Ces terres humides, plus lourdes, limitent la production de certaines cultures à forte valeur ajoutée

- Le parasitisme peut être plus prononcé en élevage
- Les prairies étant tardives et humides, cela peut compliquer les récoltes de fourrage

En réalité ces contraintes ne concernent pas plus l'agriculture biologique que l'agriculture conventionnelle. Si elles peuvent freiner les projets de conversion de certains éleveurs, cela relève plus d'une difficulté supposée qu'il convient de démystifier, plutôt que d'un réel frein technique ou agronomique : en production végétale comme animale, des solutions existent pour gérer ces contraintes conformément au cahier des charges bio.

▪ **Une présence forte du maraichage biologique**

Le maraichage est bien présent sur le territoire, autant en bio qu'en conventionnel. Mais le renouvellement est assez difficile, et les modèles et circuits de commercialisation sont traditionnels et souvent peu adaptés aux nouvelles habitudes de consommation. L'évolution des modèles de commercialisation pourraient favoriser la bonne santé économique des exploitations et la reprise des fermes maraichères en bio (les porteurs de projets en la matière sont nombreux). Des installations et conversions en maraichage bio pourraient permettre de redynamiser ce secteur localement, et de répondre à la diversité des besoins et des consommateurs.

▪ **Un tissu d'organismes et collectifs agricoles**

Le Parc dispose d'une Commission agricole qui fonctionne bien, rattaché à un réseau d'agriculteurs relais. Il s'agit d'un outil de mobilisation très intéressant et original dans le paysage régional.

Les CUMA sont nombreuses dans le territoire, même si les outils agricoles adaptés aux pratiques bio (herse étrille, bineuse...) y sont peu présents.

Un groupe de 18 éleveurs du territoire compose le Groupe Technique zones humides, piloté par la Chambre d'Agriculture (GEDA de l'Artois). Ils se réunissent régulièrement pour comparer leurs modèles et résultats économiques. Des producteurs bio sont présents, et ils ont pu montrer que leurs résultats sont tout aussi bon que les conventionnels.

Un groupe de producteurs travaille également sur la thématique de l'herbe.

Pour évoluer vers l'agriculture biologique, des conseillers techniques du GABNOR et de la Chambre d'Agriculture sont disponibles pour accompagner les producteurs de tous types de productions.

▪ **Positionnement des agriculteurs conventionnels du territoire par rapport à l'agriculture biologique :**

Les agriculteurs conventionnels rencontrés lors de ce travail, s'ils ne forment pas un panel représentatif du monde agricole local, ont pu exprimer des positions, espoirs ou doutes par rapport à la bio qui sont potentiellement à l'esprit d'autres agriculteurs du territoire.

Les grandes lignes de leurs positionnements sont les suivantes :

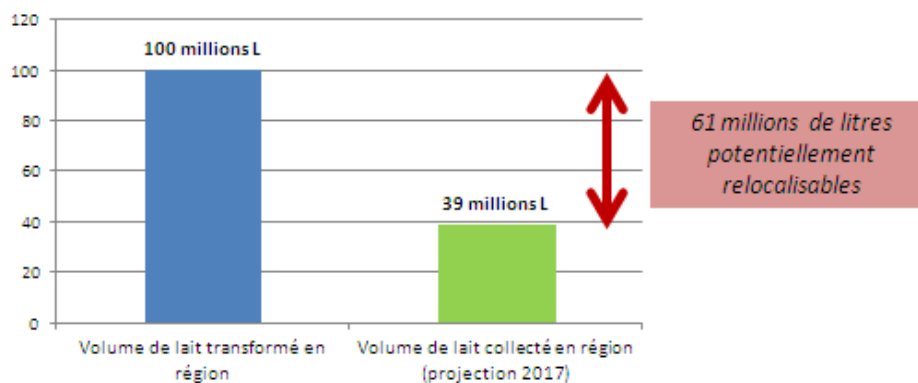
- même si cela reste marginal, l'agriculture biologique est en fort développement. La demande des consommateurs progresse, et de plus en plus d'agriculteurs peuvent être tentés par ce mode de production.
- l'agriculture biologique est aujourd'hui un mode de production sérieux, en termes de matériel agricole dédié et de résultats économiques.
- Le changement d'échelle et les déséquilibres entre l'offre et la demande en produits biologiques pourraient entraîner à moyen terme une « conventionnalisation » de la bio : les producteurs interrogent la capacité des acteurs de la bio à gérer les surproductions, à maintenir des filières équitables, à préserver la valeur ajoutée au niveau de la production...
- des interrogations se sont exprimées sur les incidences d'un passage en bio en termes de temps de main d'œuvre et de coûts dédiés, notamment au stade du désherbage.
- le coût du bio pour les consommateurs freine son appropriation au sein d'un territoire au pouvoir d'achat limité.
- la génération agricole en place est âgée et peu disposée au changement agricole et aux innovations (tel que l'agriculture biologique).

ETAT DES LIEUX ET POTENTIEL DE CONSOMMATION, FILIERES ET COMMERCIALISATION

Historiquement, l'agriculture biologique sur le territoire s'est développé via la vente directe, à une époque où les filières économiques en agriculture biologique étaient inexistantes. Aujourd'hui la situation a bien changé : on observe à la fois une dynamique forte de développement de la vente de produits bio en circuits courts, mais également une forte demande des opérateurs économiques régionaux, toutes filières confondues. On observe des besoins élevés en légumes de plein champ, céréales, lait, aliments du bétail (principalement tirés par le développement d'élevages de monogastriques). Nous proposons de poser un panorama des enjeux pour chacune de ces filières afin d'identifier in fine le potentiel de développement de ces productions dans le territoire étudié.

1. Lait bio

Bien que nous observions de nombreuses conversions depuis deux années, principalement dans l'ouest du Pas-de-Calais et en Avesnois, la demande des collecteurs pour augmenter leur volume de collecte en lait bio reste soutenue. Cette forte dynamique de conversion en lait bio n'a pas échappé aux éleveurs du PNR Scarpe Escaut qui voient en cette dynamique une reconnaissance de ce système de production, mais craignent qu'à terme, la filière lait bio connaisse les mêmes déboires que celle conventionnelle, avec un prix à la baisse. Le graphique ci-dessous montre les volumes annuels encore potentiellement relocalisables entre le volume de lait transformé en région et celui collecté.



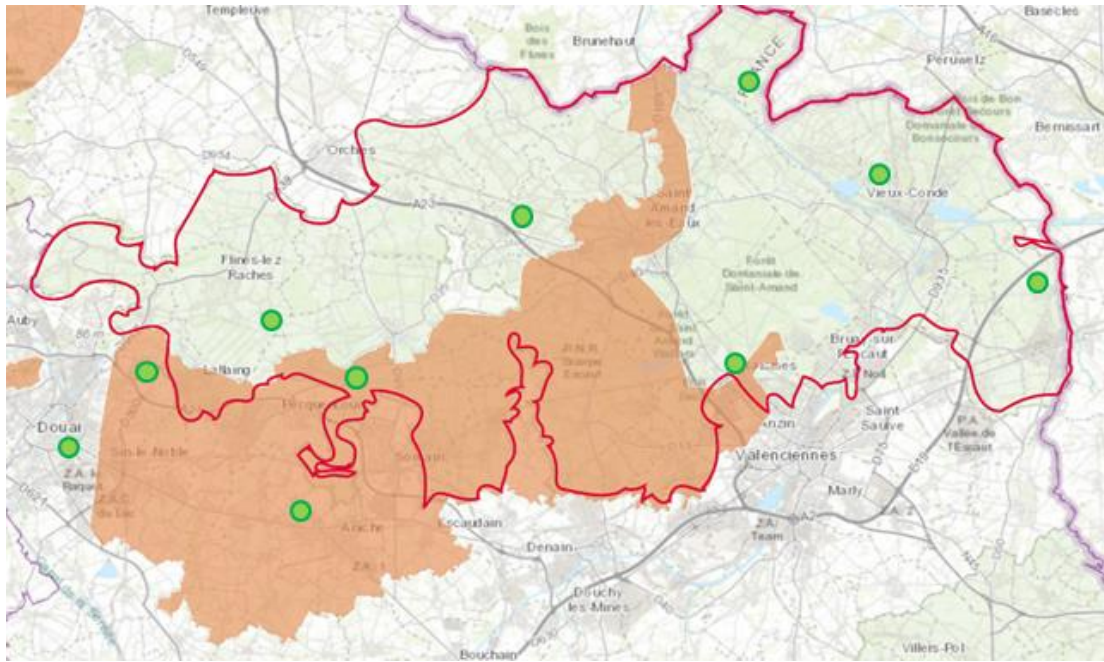
Source : Gabnor

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Les collectes de la Sodiaal et Biolait couvrent l'ensemble du territoire • Le regard des éleveurs sur le système bio a évolué favorablement depuis quelques années • Un groupe d'éleveurs est conscient de la nécessité de « cultiver l'herbe » • Des parcellaires groupés dans le Canton de Condé sont adaptés aux systèmes bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Le territoire est hors zone de collecte bio d'UCANEL (Lactalis) • Sodiaal collectera les éleveurs convertis mais pas de développement proactif (zone de collecte jugée non prioritaire par Sodiaal national) • Le morcellement des parcelles complique la gestion du pâturage

<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats du GTE zones humides montrent que sur du long terme la production laitière dans les zones humides au Nord du territoire n'est pas défavorisée 	<ul style="list-style-type: none"> • CUMA peu dynamiques dans le changement de pratiques • Le lait des éleveurs Lactalis du territoire est transformé à Cuincy, sans valorisation bio • L'autonomie fourragère et alimentaire est complexe à atteindre à l'échelle de la ferme
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une collecte internalisée à la Sodiaal fin 2017 : chaque éleveur motivé sera collecté en bio (plafond estimé à 10 ML, volumes actuels 2ML) • Des récentes conversions en région en zone périurbaine / sur systèmes polyculture-élevage (effet vitrine) • Réfléchir l'autonomie fourragère des élevages bovins à l'échelle de plusieurs fermes par la coopération entre polyculteurs et éleveurs (<i>un exemple à suivre à Tilloy lez Marchiennes</i>) • Dynamisme du groupe GTE zones humides pour se comparer : un support de travail pour faire des projections bio • De nombreux éleveurs de + de 55 ans n'ont pas de repreneurs identifiés : le dynamisme de la filière bio pourrait faciliter le renouvellement de génération et la pérennité de fermes laitières • La conversion bio permettrait la pérennisation de fermes de tailles modestes 	<ul style="list-style-type: none"> • Un frein psychologique plus que technique subsiste sur la possibilité de produire du lait en zones humides • Un frein psychologique existe sur la faisabilité de désherber mécaniquement un maïs sur sols sableux (notamment dans le canton de Condé au Nord du territoire)

2. En maraîchage

La majorité des maraichers sont le fruit d'installation Hors Cadre Familial (HCF). Le maraichage historique du Douaisis a périclité alors même que les terres étaient adaptées à la culture maraîchère. On retrouve les maraichers bio principalement sur le secteur du Sud du territoire :



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande en légumes pour le demi-gros, débouché adapté à certains maraichers : Norabio, marché de Phalempin, Fort & Vert, collectent sur ce territoire • Densité élevée de maraichers bio en périphérie du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de commercialisation vieillissant à adapter aux nouvelles formes de circuits courts • Distance géographique entre les zones de production (dominante bassin minier) et zones de consommation (Valenciennes / Pévèle) • Déclin du maraichage historique dans le secteur du Douaisis : aucun renouvellement de génération • Pas de « réservoir » de maraichers à convertir : la plupart des maraichers bio sont le fruit d'installation HCF
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en réseau des maraichers permettrait davantage de collaborations sur la technique, le matériel, la main d'œuvre • Réduire la distance géographique et relationnelle entre producteurs du bassin minier et consommateurs de la Pévèle / Valenciennes en multipliant les points de vente en diffus 	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes 100% circuits courts et vente directe qui tournent le dos à des opportunités de commercialisation complémentaire en demi-gros

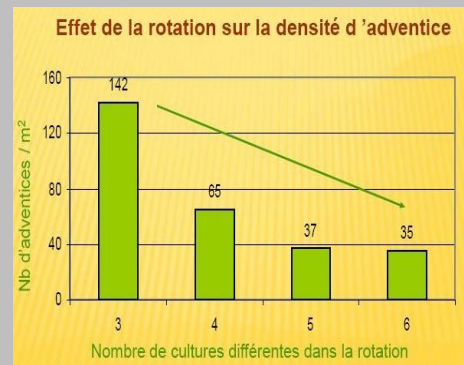
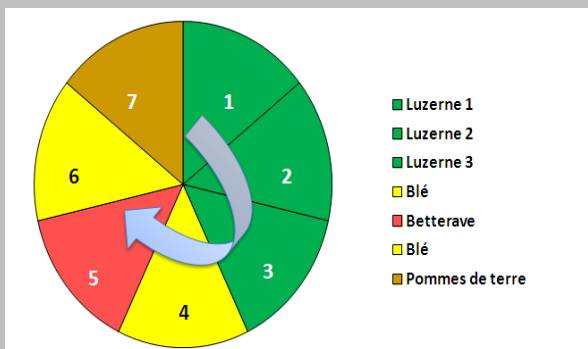
3. Grandes cultures et légumes de plein champ

ZOOM SUR : LA ROTATION DES CULTURES, PIERRE ANGULAIRE DES SYSTEMES BIO

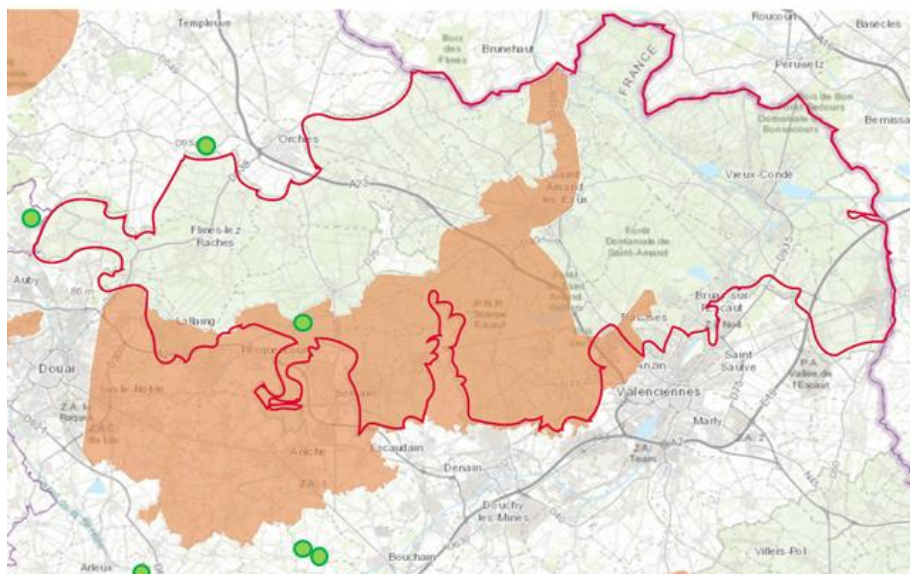
Les systèmes grandes cultures bio sont basés sur des rotations longues et diversifiées. La succession de cultures diverses (alternance hiver - printemps / alternance des familles / présence de légumineuses / alternance des systèmes racinaires...) est la clé en agriculture biologique car elle permet de :

- Améliorer la structure du sol
- Améliorer la fertilité
- Limiter l'enherbement, les ravageurs, les maladies en cassant leur cycle de développement

Elle rend également les systèmes plus résilients car elle répartit le risque entre un nombre plus important de cultures (risque climatique, aléas de marché...). Développer ces rotations nécessite néanmoins une (r)évolution culturelle, l'acquisition de compétences et connaissances particulières (de nouvelles cultures à maîtriser), l'acquisition de matériel particulier.



De récentes conversions commencent à mailler des systèmes de polyculture sans élevage dans l'ouest du territoire (carte ci-dessous). Ces conversions sont une opportunité à saisir pour faciliter les coopérations sur l'utilisation de matériel de désherbage mécanique, de main d'œuvre et pour l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances.



Nous proposons dans cette partie « grandes cultures », de réaliser un premier état des lieux des forces et faiblesses des systèmes grandes cultures, puis, pour chaque culture, le champ des possibles afin de vérifier les potentialités de diversité culturelle dans le territoire étudié.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Des dynamiques de conversions significatives à proximité du territoire Des producteurs bio dans ou à proximité du territoire qui ont investi en propre dans du matériel de désherbage mécanique sont prêts à mutualiser 	<ul style="list-style-type: none"> Les CUMA du secteur ne couvrent pas l'ensemble du territoire Les CUMA du territoire sont peu dynamiques dans l'acquisition de matériel de désherbage alternatif ou dans le transfert de compétences entre bio et conventionnels
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Nombreux opérateurs économiques en forte demande pour développer les surfaces en grandes cultures bio (Cf. tableau ci-dessous) Les profils des nouveaux producteurs bio pourraient emmener d'autres producteurs dans leur sillage (profil leader charismatique / leader technique) : comment faire de ces initiatives individuelles, un effet d'entraînement et des dynamiques collectives levier du changement ? 	<ul style="list-style-type: none"> Le désherbage mécanique dans les sols sableux du canton de Condé ou de Rieulay est jugé impossible par les producteurs La question du temps de travail notamment pour la question du désherbage (mécanique – nombre de passages) et manuel (embauche potentiel) freine les volontés comparativement au temps nécessaire à la gestion du désherbage chimique Les conduites culturales en dehors des zones humides sont souvent intensives pour optimiser les rendements dans ces parcelles complexes

Cultures bio	Opportunités de développement sur le territoire	Freins particuliers
Légumineuses / Protéagineux	<ul style="list-style-type: none"> Contrairement à d'autres territoires, gisement important d'éleveurs pour encourager des échanges de luzerne entre les polyculteurs et les éleveurs, dans un territoire où l'autonomie fourragère est complexe à atteindre l'échelle d'une ferme (morcellement, ZH...) 	<ul style="list-style-type: none"> Faible valorisation des féveroles en pure Pas de filière de valorisation de la luzerne (pas de déshydratation ni unités de séchage)
Céréales	<ul style="list-style-type: none"> Collecteurs en demande sur toutes les productions, que ce soit pour l'alimentation humaine ou animale : Biocer, Moulins Waast, Noriap, Acolyance, Novial (FAB), ... 	
Légumes de Plein Champ et Pommes de terre	<ul style="list-style-type: none"> Collecteurs en demande sur toutes productions : chou-fleur, pomme de terre, pois/haricots, carottes, endive... Collecteurs : Norabio, marché de Phalempin, Fort & vert, Desmazières... 	<ul style="list-style-type: none"> Historiquement, ce territoire n'est pas une zone de chalandise pour la logistique / collecte des légumes en circuits longs
Lentilles	<ul style="list-style-type: none"> Le site de Soufflet alimentaire situé à Valenciennes souhaite relocaliser une partie de ses approvisionnements en légumes secs bio en région Un polyculteur va se lancer sur la production de lentille – cameline en bordure du PNRSE Une culture qui permet de valoriser les terres pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle économique et rentabilité pour le producteur à affiner (prix de vente vs. coût lié à la récolte / triage) Pas de savoir-faire local (défrichage)

Chanvre	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire situé dans la zone de collecte de Belchanvre (coopérative située en Belgique) • Culture peu exigeante, intéressante en de diversification des rotations 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de savoir-faire local défrichage : d'un point de vue technique et de structuration de filières
Semences (céréales)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de Lemaire Deffontaines sur zone • Filière française largement déficitaire, surtout dans une période de forte conversion où la demande en semences va mécaniquement exploser 	
Légumes industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Des opportunités à creuser dans ce territoire avec une demande de 2 surgélateurs en pois et haricots : ARDO et Pinguin 	

4. Viande

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La présence de Pigeonord, certifié Bio, est un atout important pour les éleveurs en vente directe • Abattoir de Valenciennes certifié bio • L'association structurante Viandes Bio d'Ici permet la valorisation de producteurs hors vente directe : l'association recherche des producteurs de porcs bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de dynamique de conversion structurante liée à un opérateur économique en viande bovine bien que Cévinor et Unebio collectent des carcasses dans ce territoire, comme ailleurs
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier dans quelle mesure les établissements Bocquet situés à Saint Amand les Eaux pourraient être partenaire de la filière bio régionale • De plus en plus de maraichers diversifient leurs systèmes de production par l'implantation de petits ateliers de volailles de chair : la présence de Pigeonord faciliterait ces projets de diversification, dans un contexte de demande élevée en volailles de chairs 	

5. plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de Planète AROMA dans le territoire : un distributeur de PPAM en demi-gros pour le secteur hospitalier et pharmacie • Super Diet présent sur le territoire est positionné sur la bio • Indépendamment de l'implantation de Planet AROMA, des producteurs du territoire sont motivés pour cultiver des PPAM 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la filière est à construire : production, outils de séchage et transformation • Besoin d'acquisition de références techniques, de savoir-faire et de nouvelles compétences chez les producteurs bio

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Planet Aroma est un distributeur complémentaire des débouchés existant déjà en région pour les PPAM (vente directe, magasins spécialisés...) Une diversification des systèmes de production chez les maraichers du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Pérennité de l'activité de Planet Aroma en question

6. Circuits-courts et relocalisation des achats alimentaires

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Que ce soit sur les marchés, la vente directe des producteurs bio, ou les magasins bio, l'offre en produits bio locaux est accessible et diffuse dans le territoire Une culture de l'éducation alimentaire très ancrée dans les pratiques du PNR Scarpe Escaut Un réseau d'acteurs de l'alimentation proactifs sur le changement des habitudes alimentaires Des dispositifs d'accessibilité à la consommation bio existent localement (Ferme du major) 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'identification simple et accessible de l'ensemble des points de vente proposant une offre de produits bio locaux dans le territoire La mutualisation de gammes entre producteurs bio, voire la coopération de production (c'est-à-dire planifier les productions à l'avance entre producteurs), est une pratique peu développée dans le territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Des dispositifs régionaux facilitant l'accessibilité aux produits bio existent et pourraient trouver une traduction en Scarpe-Escaut (projet ADIN sur la CAD, défi familles à alimentation positive...) 	<ul style="list-style-type: none"> Les producteurs conventionnels en circuits-courts ont déjà une bonne valorisation de leurs productions : contrairement aux idées reçues, les producteurs historiquement engagés dans ces systèmes de commercialisation rencontrent des freins économiques importants. Le circuit-court est finalement rarement un moteur de changement (mise à part dans les systèmes particuliers comme les AMAP) Le locavorisme, le circuit court ont tendance à se suffire à eux seuls : le risque est alors que le changement de pratiques alimentaires ne s'accompagne pas d'un changement de pratiques agricoles

CONTEXTE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT AGRICOLE

Sur cette thématique, de nombreuses inconnues demeurent. Il sera nécessaire, dans le cadre de la démarche de concertation en 2017, d'aller rencontrer un certain nombre d'acteurs, collectivités et élus moteurs pour mieux identifier les relais politiques qui pourraient favoriser l'épanouissement du plan bio du Parc.

- **Une volonté politique en faveur de la bio**

Autour du PNR Scarpe Escaut, qui souhaite faire émerger un plan de développement de l'agriculture biologique en 2017, une grande variété d'acteurs publics soutient le développement de ce mode de production. C'est le cas de l'Etat français (Plan AmbitionBio 2017), de la Région Hauts-de-France (Plan Bio Régional et subventions aux acteurs de la bio) et du Département du Nord (subventions aux acteurs de la bio).

L'Agence de l'Eau Artois Picardie soutient également fortement le développement de l'agriculture biologique à l'échelle de son bassin, et plus précisément à l'échelle des communes dites « à enjeu eau potable » (la majorité du territoire d'étude est concerné) et au sein des ORQUE (le territoire d'étude comprend l'intégralité de l'ORQUE Scarpe Aval). Ce soutien s'exprime par un positionnement public clair en faveur de ce mode de production, et un soutien financier d'envergure via l'appel à projet annuel « Développement de l'agriculture biologique dans le bassin Artois-Picardie ».

Quelques communes du territoire d'étude, rattachées à l'ORQUE, se trouvent sur le territoire de la Communauté Urbaine du Douaisis (CAD), qui porte depuis quelques années un ambitieux projet de développement de l'agriculture biologique intitulé BIOCAD, intervenant sur une variété de domaines : accompagnement des agriculteurs souhaitant évoluer vers la bio, action foncière en faveur de l'installation en bio, soutien aux débouchés locaux, aides financières incitatives...

En dehors de la CAD, le positionnement des EPCI du territoire n'est pas connu. Le développement économique, l'aménagement de l'espace ainsi que la protection de l'environnement (dont la lutte contre les pollutions de l'eau) font parti des compétences de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) et de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) : on peut dès lors mettre en lumière que le projet bio du PNR et de l'ORQUE peuvent apporter certaines réponses aux enjeux dont ils font face. Les EPCI disposent d'un grand nombre de leviers pour favoriser le développement de l'agriculture biologique : il conviendra de rencontrer ces partenaires pour en savoir plus sur leurs besoins et leur participation à la démarche partenariale de développement de la bio.

Le positionnement des communes du territoire n'est pas connu, à l'exception de Rieulay, qui mène une vraie politique de développement durable.

Le positionnement des acteurs locaux de l'eau de n'eau n'est pas connu, même si l'on peut s'attendre à ce que le développement de l'agriculture biologique et ses bénéfices pour la ressource en eau soient perçus positivement par ces structures.

- **Des acteurs privés non agricoles favorables à la bio ?**

L'entreprise « Saint Amand » puise son eau au sein du territoire d'étude, et il est très probable qu'ils soient attachés à la préservation de la qualité de l'eau sur le territoire.

Il conviendra d'observer si des associations ou collectifs citoyens attachés aux enjeux environnementaux sont présents sur le territoire.

- **Des contraintes réglementaires nombreuses pour le monde agricole**

Le territoire d'étude, comme la grande majorité des Hauts-de-France, est concerné par le classement en Zones Vulnérables aux nitrates, ce qui impose une variété de contraintes en termes de pratiques agricoles. La police de l'eau (ONEMA, DDT) est assez présente sur ce territoire, du fait de sa qualification en zones humides.

La tendance à l'augmentation des contraintes agricoles peut être un levier au développement de l'agriculture biologique. Pour certains agriculteurs interrogés, si le modèle conventionnel est de plus en plus contesté et si les opportunités de changements de pratiques agricoles viennent à se raréfier, alors la conversion à l'agriculture biologique pourrait être un jour la seule marge de manœuvre possible.

- **Une pression foncière importante**

Le prix du foncier, comme dans une grande partie de la région, est une contrainte à l'évolution des exploitations, à la transmission et à l'installation de nouveaux producteurs.

Selon les données d'Agreste en 2016, le prix moyen 2015 (moyenne triennale 2013-2014-2015) par hectare des terres et prés loués non bâtis est de 5.660 € en Pévèle et région de Lille, de 4.020 € en Plaine de la Scarpe et de 4.750 € dans le Hainaut. Le prix moyen 2015 des terres et prés libres non bâtis est quant à lui de 11.730 € en Pévèle et région de Lille, de 13.140 € en Plaine de la Scarpe et de 12.090 € dans le Hainaut.

III - RECOMMANDATIONS D' ACTIONS : LE CHAMP DES POSSIBLES...

AXE 1 – Concertation territoriale pour le développement de l'agriculture biologique

- Organiser une formation – action auprès des chargés de mission et élus territoriaux afin de définir une ambition et une gouvernance adaptée au projet de développement de l'AB
- Consolider le diagnostic territorial pour enrichir le plan d'action
- Instaurer et animer l'instance de gouvernance du projet de développement de l'AB

AXE 2 – Etude sociologique sur les freins au changement des agriculteurs du territoire

- Identifier un secteur géographique particulier et stratégique (pour son potentiel de développement, pour la sensibilité de la nappe aux polluants...)
- Réaliser une étude sociologique sur les freins au changement des agriculteurs de ce secteur par la réalisation de diagnostics de sensibilité
- Restituer l'étude à l'instance de gouvernance du projet de développement de l'AB pour construire un plan d'accompagnement au changement sur mesure des agriculteurs de ce secteur

AXE 3 – Faire tomber les barrières psychologiques sur la faisabilité de produire bio dans des contextes pédoclimatiques particuliers comme ceux du PNRSE

- Cartographier les secteurs autour des grands contextes pédoclimatiques du territoire
- Identifier pour chacun de ces secteurs les particularités pédoclimatiques qui seront de natures à freiner les innovations techniques et agronomiques, et freiner les conversions bio
- Rechercher pour chacun de ces secteurs une expérience / témoignage de producteurs sur la mise en œuvre d'une innovation agronomique alternative aux phytos (désherbage mécanique sur maïs en sol sableux, itinéraire cultural bio sur maïs, conduite d'élevage sans anti parasitisme en zone humide, production de lait bio dans un secteur urbanisé et morcelé...)
- Communiquer sur ces témoignages : Newsletter dédiée, visites, démonstrations...

AXE 4 - Prospector les éleveurs laitiers de plus de 55 ans sans repreneurs identifiés pour faciliter d'éventuelles transmission et conversion d'élevages bovins lait

- Réunir les partenaires en charge de l'accompagnement de la transmission et en charge de l'accompagnement des conversions
- Identifier un secteur jugé stratégique
- Rencontrer de manière proactive et exhaustive, l'ensemble des éleveurs de + de 55 ans sans repreneurs identifiés pour connaître leur propension à convertir leur ferme dans la perspective de la céder à un candidat à l'installation en bovin lait bio
- Organiser un événement de communication pour mettre en lien les éleveurs enquêtés, les laiteries et les futurs candidats à l'installation et exposer les opportunités de conversion et pérennisation de fermes laitières.

AXE 5 – identifier les marges de manœuvre des éleveurs à produire en bio en zone humide

- Proposer de mettre le sujet de la bio à l'ordre du jour d'une réunion GTE zones humides
- Proposer une simulation de conversion bio sur quelques cas-type afin de mesurer et échanger sur l'impact d'une conversion sur les résultats technico-économiques d'une ferme laitière
- Organiser une formation sur les médecines alternatives afin de décloisonner les publics éleveurs bios et conventionnels
- Organiser une visite de ferme située en zone humide et produisant du lait bio

AXE 6 – Mettre en réseau les producteurs bio et en réflexion afin de faciliter les collaborations

- Faciliter la mutualisation de matériel de désherbage mécanique entre producteurs :
 - o Faire connaître le matériel disponible localement (CUMA, en propriété...),
 - o Séduire les producteurs à l'usage de matériel de désherbage mécanique (organisation de visites, démonstrations avant et après passage...),
 - o Réaliser une enquête auprès des CUMA du territoire pour connaître leurs freins, leviers et opportunités dans l'investissement dans du matériel de désherbage mécanique
 - o Organiser une rencontre inter-CUMA sur la thématique du désherbage mécanique
 - o Comparer le temps de travail nécessaire sur un désherbage mécanique et chimique
 - o Communiquer sur les différentes stratégies de désherbage alternatif observées en région
- Evaluer les besoins des producteurs bio en main d'œuvre puis engager une réflexion sur les formes de mutualisation de main d'œuvre entre producteurs bio à créer : groupement d'employeurs, mise à disposition de salariés, partenariats avec l'insertion...

AXE 7 – Initier une filière locale de valorisation des PPAM

- Constituer un groupe de 4-5 producteurs motivés par le sujet
- Organiser une réunion régionale sur le sujet pour échanger entre producteurs de PPAM
- Organiser un voyage d'étude pour étudier les conditions de construction d'une filière PPAM
- Expérimenter chez des producteurs quelques plantes ciblées pour acquérir des références technico-économiques à la production
- Dimensionner le besoin d'investissement dans des outils de séchage et transformation

ANNEXES

Annexe 1 : liste des producteurs biologiques du territoire

Annexe 2 : liste des acteurs rencontrés

Annexe 1 : Liste des producteurs bio du territoire

Désignation ou personne	Commune	Activité principale bio	Assolement total bio	Conversion
APEI les Papillons blancs du Douaisis	DOUAI	Maraîchage		03/03/2016
CARUYER Élie	DOUAI	Maraîchage	4.5400	01/01/1993
DELATTRE Nelly	THIVENCELLE	Bovins Lait	37.2200	15/03/1995
DELFOSSÉ Philippe et Sabine	CRESPIN	Maraîchage	2.0000	15/11/2014
DELSAUX Pierre-Jean	VIEUX-CONDE	Maraîchage	14.1400	10/01/1999
DENIS Evelyne	CRESPIN	Production végétale spécialisée		13/10/2016
DE SOUSA TEIXEIRA Franck et Agathe	FLINES-LES-MORTAGNE	Bovins Lait	33.0000	01/05/2014
DEWALLE Hugues	VILLERS-AU-TERTRE	Bovins Lait	12.0000	03/12/2009
EARL DE LA COUTURELLE	RUMEGIES	Arboriculture	5.0000	01/01/2002
EARL DERVAUX	QUAROUBLE	Polyculture	32.0000	01/01/1996
EARL DES VERGERS DE CHORETTE	LECELLES	Arboriculture	4.8000	01/01/1991
FERME AUX BOULEAUX	THIVENCELLE	Bovins Lait	51.8500	01/01/1997
GAEC DELSAUX	CONDE-SUR-L'ESCAUT	Bovins Lait	42.7800	01/01/1992
GRAF Julien	RIEULAY	Caprin	28.0000	01/01/2015
HAILLEZ-MATHIEU Mélanie et Nicolas	RIEULAY	Production végétale spécialisée	25.2000	01/01/2012
LA FERME DU MAJOR	RAISMES	Maraîchage	5.0000	01/01/2009
LECAS François Henri	FLINES-LEZ-RACHES	Maraîchage	8.1000	01/07/2012
LEFEBVRE Florence et Thomas	AUBERCHICOURT	Maraîchage	1.5900	01/06/2012
VANDESOMPELE Jean-Paul	ROSULT	Maraîchage	0.8000	15/04/2016

Annexe 2 : Liste des personnes ressources rencontrées

Nom	Titre	Commune
Patrick RICHARD	Agriculteur	Hernies
Julien GRAF	Agriculteur biologique	Rieulay
José DUBRULLE	Agriculteur, Président de la Commission Agricole du PNR Scarpe Escaut	Thivencelle
Gery DUFRERNEZ	Agriculteur	Nivelle
Nicolas et Mélanie HAILLEZ	Agriculteurs biologiques	Rieulay
Marc ROUZE	Agriculteur	Coutiches